

Forêts, pentes et torrents : une coexistence fascinante mais difficile

Le territoire alpin est une spécificité sur la planète et possède des caractéristiques que l'on retrouve seulement dans certaines régions montagneuses d'Afrique. Située entièrement dans les Alpes où nous trouvons les sommets les plus hauts d'Europe, la Vallée d'Aoste représente une synthèse qui illustre toute la chaîne alpine et ses particularités.

Schématiquement, notre territoire s'articule en bandes transversales où nous trouvons, dans la partie inférieure, la plaine alluviale très urbanisée et cultivée (10% de la superficie régionale ; la plaine proprement dite occupe 3,7% de la superficie totale) ; une bande intermédiaire où dominent les prêtres, les bois et les pâturages (50% de la superficie régionale) ; une zone plus haute, placée au-dessus de la végétation (40% de la superficie régionale) où règnent les moraines, les glaciers et les sommets. Les bandes sont parcourues longitudinalement par des cours d'eau qui creusent des sillons parfois superficiels, parfois larges et profonds qui ont dans ce cas accentué l'œuvre des glaciers en érodant les vallées latérales au fond desquelles ils coulent.

Un développement en vertical, la présence de vallées latérales, les différentes



expositions déterminent une extraordinaire variété de climats et de microclimats et, par conséquent, de nombreux milieux naturels.

Comme tous les territoires, mais le terme pourrait être remplacé par paysage, celui de notre région constitue :

- *un espace vital* ; en effet il représente une base fondamentale pour notre existence en tant qu'êtres humains, en tant que valdôtains, et pour toutes les espèces qui y vivent. Il s'agit d'un système dynamique, constitué d'innombrables éléments qui sont en interaction entre eux et parmi lesquels l'homme ne représente qu'un élément même s'il est l'un des plus importants.
- *un espace où l'environnement joue un rôle important* et exprime des différences qui sont le fruit des processus naturels. Ceux-ci sont très actifs et continuent à déterminer des changements dans le territoire qui vont au-delà de la volonté de l'homme (éboulements, avalanches, érosions, inondations, etc.)
- *un espace culturel* qui a le rôle de mémoire historique de notre société. Les interventions de l'homme, outre l'édification, ont marqué le territoire en le transformant de territoire naturel en territoire anthropique et ont limité les processus naturels dynamiques. Paradoxalement, même si les dangers naturels ont diminué, ils sont en augmentation avec la progressive pénétration des infrastructures et leur installation dans des zones de danger potentiel (urbanisation des cônes de déjections, installations à proximité ou dans la zone d'influence de déséquilibres géologiques, infrastructures qui bloquent les cours des crues, etc.). De même, le territoire anthropique est une réalité en continuelle transformation qui découle des processus d'évolution et de l'action de planification et d'utilisation des ressources mise en œuvre par l'homme.
- *un témoin de l'histoire de la Terre* car ce territoire porte les traces laissées au cours des centaines de millions d'années de notre planète et par l'évolution des différents éléments y compris la vie.
- *un ensemble de biens communs* qui a des droits dans l'intérêt de tous, et pour cette raison il fait l'objet d'une protection.

Notre territoire est donc une composition de milieux, de contrastes, de scénarios qui donnent lieu à un paysage d'une extraordinaire beauté où tout semble en harmonie et en parfait équilibre; ce n'est qu'une apparence. En réalité, il s'agit d'un ensemble dynamique constamment en action pour rétablir des équilibres que différents éléments mettent continuellement en discussion.

L'une des prémisses qui influencent particulièrement les différentes dynamiques de notre territoire est sans aucun doute le principe, élémentaire mais fondamental, de la loi de gravité. D'autres phénomènes contribuent à l'accélération des effets de cette loi et, en partant du haut, on peut citer : l'érosion des glaciers, la fragmentation des parois rocheuses due à l'infiltration de l'eau et à l'action du gel



et du dégel, la formation du sol de la part de la végétation, l'érosion éolienne, le ruissellement des précipitations météorologiques, le manque de consistance et la différente composition chimique et physique des reliefs, la force érosive des cours d'eau, la rupture de certains équilibres par l'homme.

La présence de l'homme constitue un facteur qui a influencé aussi bien de façon positive que négative l'aménagement du territoire. Il faut toutefois être conscient du fait que les interventions de l'homme n'ont pas concerné tout le territoire mais ce sont concentrées dans certaines zones qui, dans l'ensemble, en ce qui concerne notre région, représentent 50% de la superficie territoriale.

Cela signifie que l'urbanisation, les infrastructures, les interventions de mise à régime des cours d'eau et d'aménagement hydrogéologique (stabilisation des éboulements, lutte contre l'érosion, mise en place des paravalanches actifs et passifs etc.) les forêts et les terrains agricoles doivent pourvoir à la stabilisation du système qu'ils composent, et avoir la capacité de neutraliser des processus de désintégration qui trouvent leur origine dans la partie du territoire (50%) qui n'est pas impliquée dans l'anthropisation et qui se situe pour la majeure partie bien au-dessus de cette dernière.

Toute l'histoire de notre région est caractérisée par une continuelle vérification du degré d'efficacité et d'équilibre du système homme-nature. Cette vérification s'effectue chaque fois que notre territoire est soumis à des événements météorologiques et géologiques importants.

Il semblerait qu'un changement climatique soit en cours, mais on peut présumer que les paramètres qui le caractérisent ne dépassent pas les valeurs des phénomènes météorologiques déjà vérifiés dans le passé plus ou moins récent en termes historiques, sans parler de ceux géologiques !

Pour cette raison n'y a pas lieu de croire que nous vivons une ère de particulière exposition aux événements climatiques que nous appelons exceptionnels.

Rien de nouveau donc, même si au cours du siècle à peine conclu les événements

pluviométriques qui ont provoqués des dégâts au territoire exploité par l'homme, tels que les inondations, ont été nombreux. 1911, 1920, 1948, 1957, 1978, 1993, 2000. À ces événements fort importants ont pu en ajouter d'autres, mineurs mais tout aussi destructifs, du point de vue de l'homme. Soutenir que les phénomènes climatiques, qui ont donné lieu aux calamités relativement récentes, sont plus importants que celles qui ont eu lieu dans le passé, est fort hasardeux et peut être difficilement prouvé scientifiquement, aussi en considération de la quasi-absence de paramètres de référence. Au contraire nous pouvons constater, comme par exemple au siècle dernier, que des calamités presque identiques à celles que nous venons de connaître se sont vérifiées. Ce que l'on peut dire, avec certitude, c'est que le processus d'équipement et d'urbanisation du territoire ont transformé des événements météorologiques qui n'avaient rien d'exceptionnel, en petites ou grandes catastrophes. Des événements hydrauliques critiques, mais pas au point d'être calamiteux le sont devenus à cause des inévitables interférences négatives des infrastructures, des établissements, des équipements peu rationnels, des habitations imprudemment placées, mais aussi pour manque de soins aux forêts, aux bords des rivières et des berges.

Lorsque nous sommes victimes d'une calamité naturelle (la chute d'un versant, les inondations, la destruction de bâtiments ou des cultures situées près des cours d'eau), on prétend que l'événement météo qui l'a déclenché était exceptionnel. Dans chaque pays on enregistre depuis la nuit des temps la répétition plus au moins fréquente d'événements naturels qui provoquent des catastrophes. Des pluies intenses et de brève durée, de l'ordre de 50 – 60 mm, provoquent quelques fois, aujourd'hui comme hier, des situations de crise dans les torrents, avec des effets désastreux. Toutefois on ne peut qualifier ces pluies d'exceptionnelles, vu que nous en avons eu qui dépassaient les 260 mm. Si l'ensemble d'un système montagneux est victime d'inondation c'est parce que le phénomène météo est très étendu et concerne une aire géographique significative. Lorsque la Vallée d'Aoste a été inondée, elle n'était pas la seule région à l'être, d'autres territoires étaient touchés et en particulier la plaine. Mais peut-on considérer l'inondation en plaine comme exceptionnelle alors que la plaine est faite de millions de couches d'alluvions ? Si on fait l'analyse des strates du terrain de la plaine de la basse Vallée on trouve des couches plus épaisses que celle de la dernière alluvion, ce que signifie que dans le passé se sont vérifiées des alluvions plus importantes. On peut donc estimer exceptionnel certains événements en prenant comme référence la durée de la vie moyenne de l'homme ou une période historique précise, mais ces événements sont au contraire tout à fait normaux par rapport aux temps de la nature et à ses cycles. Donc le problème n'est pas l'événement exceptionnel, concept par ailleurs fort vague quand on se réfère aux phénomènes naturels et, en particulier, à ceux climatiques.

Pour nous le vrai problème est la fragilité de l'écosystème de la montagne et la dimension des forces que la nature parvient à mettre en œuvre par rapport à la modestie de la dimension humaine. En montagne chaque aspect devient extrême :

de l'amplitude thermique à la désagrégation des massifs rocheux, de la vitesse de descente des eaux à leur capacité à transporter du matériel solide aussi de grande dimension, de l'action stabilisante des forêts aux effets négatifs des arbres dans le lit des cours d'eau durant les crues, de l'emprisonnement des eaux au pied des versants à la formation de bombes hydrauliques quand elles défluent après être retenues. Sans oublier la loi de gravité qui s'applique sans pitié et sans conditions.

Souvent l'homme est indiqué comme la source principale des processus de dégradation qui ont favorisé les calamités. C'est une thèse, qui correspond à une vision anthropocentrique, simpliste et peu rationnelle. Au cours de la dernière calamité qui a lourdement frappé notre région, de nombreux dégâts ont été causés dans des milieux où l'intervention humaine active ou passive avait été tout à fait insignifiante ; des événements similaires ont été enregistrés dans le passé et la mort pour l'homme et les animaux, le bouleversement du territoire, qui ont été plus lourds, sont arrivés par hasard.

Souvent l'homme subit les effets de la fragilité de la montagne et parfois, dans l'extrême tentative, presque maladroitement par la dimension des forces qui se mettent en mouvement, de remédier aux situations les plus graves, il s'expose davantage, n'obtenant que peu de résultats, parfois même avec des conséquences tragiques.

Sans aucun doute, en montagne plus qu'ailleurs, l'homme est le premier à payer, parfois par la vie, pour les interventions qui rendent plus vulnérables des équilibres déjà précaires.

La fragilité de la montagne et donc l'existence du danger sont des constantes avec lesquelles il nous faut coexister. Certaines zones présentent sans aucun doute des risques mineurs par rapport à d'autres, mais leur localisation ne leur permet d'accueillir, en relative sécurité, qu'un tiers de la population actuelle de la région. L'homme a pris conscience de ces risques depuis longtemps ; la forme même de la ville d'Aoste nous fait comprendre que les intempérances de la Doire et du Buthier étaient bien connues des Romains.

La stratégie, qui est terrible car elle met en jeu la vie ou l'existence de biens fondamentaux, est celle du risque calculé et donc prévisible et qui peut être géré, mais les éléments de référence, vu les variables qui entrent en ligne de compte, sont très incertains. Ceux qui vivent dans ces territoires sont appelés à coexister avec cette réalité, à en prendre acte et à essayer de réduire et prévenir les catastrophes tout en ayant conscience que le risque zéro n'existe pas. S'il en est ainsi pour l'homme, imaginez dans quelles conditions de risque et d'incertitude se trouvent les bois et les prairies, et non seulement ceux qui sont situés tout près des cours d'eau !

Dans cette intervention, nous pouvons considérer de façon schématique que la stabilité du territoire, son harmonie que nous aimons et la diminution des risques, pour ce qui concerne la responsabilité de l'homme, dépend d'un complexe consti-

tué de cinq systèmes, directement créés par lui-même ou bien subissant l'influence de ces activités.

Ces systèmes sont les suivants :

- Le système d'urbanisation ou le plan d'aménagement du territoire
- Le système hydrogéologique ou de l'aménagement hydraulique-forestier
- Le système de l'exploitation agricole du territoire
- Le système forestier
- Le système économique, culture et social

1) *Le système d'urbanisation*

Dans le passé, l'expérience a enseigné à l'homme, parfois de façon dramatique, comment et où établir ses habitations et développer les activités, y compris l'agriculture, sans entraîner de bouleversements de l'équilibre écologique ou s'exposer aux forces dévastatrices de la nature. Lorsque la mémoire, et en particulier celle transmise d'une génération à l'autre, a commencé à faillir, les événements se sont chargés de la raviver, parfois tragiquement. C'est un fait encore d'actualité. Aujourd'hui nous disposons d'instruments techniques, cognitifs et juridiques qui nous permettent de planifier les implantations avec une bonne marge de certitude ; en toute connaissance des risques et en possession des moyens pour les limiter, les prévenir ou atténuer les dégâts des catastrophes naturelles. Nous avons tous les éléments nécessaires pour éviter de bouleverser les



Forêts...

(Photo propriété : A. Cerise)

équilibres naturels et leurs dynamiques. À la différence du temps jadis, nous ne pouvons pas recourir à l'excuse de l'ignorance ou de l'inconscience de l'existence du problème. Il s'agit donc d'être cohérent avec les connaissances ; seul reste, bien évidemment, le bénéfice de l'impondérable.

Les tout derniers événements catastrophiques imposent non seulement une remise à jour de la situation des zones touchées par les éboulements et les débordements des cours d'eau mais aussi un repérage précis des sites à risque et une définition la plus rigoureuse possible des modalités de contrôle. D'autre part, il faut trouver les moyens pour résoudre, même, par la délocalisation, les situations à plus haut risque. Ce sont des décisions à prendre dans l'intérêt des toute la collectivité d'une part mais également dans celui de chaque citoyen en particulier. Face à l'occupation du territoire, il faut donc procéder avec une extrême prudence et à l'appui d'une évaluation des plus exactes quant à la capacité d'annuler ou de limiter les risques par le biais d'ouvrages de prévention et de défense hydrogéologique, tout en tenant compte de leurs limites.

2) *Le système hydrogéologique ou l'aménagement hydraulique forestier.*

Ce système contemple deux exemples de situations.

Le premier comprend la partie du système et des phénomènes qui l'intéressent où l'activité de l'homme est inexistante ou sans influence, mais sur lequel ont origine ou se font sentir des processus destructeurs et aussi destabilisateurs des équilibres atteints. Ici l'homme est un spectateur presque impuissant. On peut accepter des ouvrages visant à stabiliser la neige, comme les paravalanches, ou bien pour empêcher l'accumulation de la neige, comme les déviateurs du vent. Pour ceux qui est des cours d'eau, il s'agit de prendre en considération des travaux, tels que des barrages, construits pour entretenir le matériel pierreux de grande dimension. Mais en général il s'agit de respecter le contexte et non de défier, par des interventions, au pire avec l'urbanisation, la fureur de la montagne.

Le deuxième exemple concerne la partie du système sur laquelle l'intervention de l'homme est fondamentale afin de gérer également les effets produits sur cette dernière et ceux qui ce produisent sur le premier, chaque fois que se vérifient des phénomènes météorologiques ou géologiques importants qui causent des sollicitations au système hydrogéologique tout entier.

Je tiens à souligner que ce serait une erreur de voir dans l'aménagement hydraulique forestier, aussi perfectionné et potentialisé soit-il, la solution définitive à tous les problèmes hydrogéologiques. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'il permet d'améliorer toute la situation hydrogéologique interne et externe à la Vallée d'Aoste et qu'il constitue un facteur indispensable dans les équilibres nécessaires à la coexistence de l'homme avec le territoire ; équilibres il va sans dire artificiels. Il peut représenter la solution dans des situations critiques biens détermi-

nées. Loin d'être simple, le nœud du problème est d'établir un rapport proportionnel entre les ouvrages et l'importance du risque dont l'une des majeures difficultés est la prévision. Dans les cas des torrents, en raison surtout de la variabilité la plus incertaine: le charriage des solides ; dans le cas d'éboulements et d'avalanches : l'emplacement et leur dimensions, même si aujourd'hui on dispose de cadastre remis à jour et précis, et si les moyens pour les localiser sont plus efficaces.

Les travaux réalisés jusqu'ici sur les versants, contre les éboulements, les avalanches et les érosions, et sur les berges et dans les lits des torrents et du fleuve ont donné des résultats importants et positifs. Sans ces travaux, (nous avons pu le constater lors des désastres sur grande ou petite échelle dues à des crues qui ont touché certains cours d'eau (1993, 1994, 1996, 2000), les conséquences auraient été beaucoup plus graves même en terme de vies humaines.

Certains aménagements réalisés, déjà durant les siècles passés et même plus récemment, ont permis d'obvier au risque et nous avons assisté à leur totale insertion dans le contexte naturel. Certes on pouvait et on peut encore mieux faire. Quelques erreurs ont peut être été commises, on à peut être parfois imposé des conditionnements excessifs aux cours d'eau, rien qui ne fasse partie de la dimension humaine et constitue un passage pour se faire force de l'expérience. Le fait d'en prendre acte ne doit pas devenir un motif pour mépriser et dénigrer le travail réalisé mais pour éviter de répéter les erreurs. Le problème de l'aménagement hydraulique des cours d'eau suscitent des prises de position contrastantes. L'argument est très complexe et spécialisé et l'approfondir sort de l'objectif de mon intervention. C'est pourquoi j'essaierai de faire une synthèse en donnant des estimations et en faisant des considérations personnelles qui sont le fruits de mes connaissances et de mes expériences professionnelles.

Avant tout, je tiens à souligner que nos cours d'eau, petits ou grands qu'ils soient, représentent une énorme richesse environnementale, économique, énergétique et paysagère. Ils possèdent une vitalité et une personnalité écologique qui doivent être respectées autant que possible.



Le réseau hydrologique régional, soit l'ensemble des torrents et le fleuve, couvre environ 1100 Km, les interventions réalisées jusqu'à aujourd'hui sont discontinues et n'intéressent que des tronçons pour un total de 50-60 km, repartis entre fleuve et torrents ; ce qui signifie, environ 6 à 7% du réseau global.

Certains affirment que l'aménagement hydraulique porte à un flux plus rapide déterminant ainsi un accourcissement des temps de formation des crues qui se manifestent donc avec plus de violence, et des effets encore plus dévastateurs. Ceci a été démenti scientifiquement, en particulier :

- a – l'éventuelle augmentation de la rapidité n'intéresse que le débit d'eau et seulement de l'eau, ce qui ne se vérifie jamais puisque lors de crues des torrents, une grande quantité de matériaux solides sont charriés ; dans tous les cas, les tronçons régularisés sont toujours inférieurs à 1% de toute la longueur des torrents (moyennement 0,5%), par conséquent l'éventuelle influence sur la rapidité ne peut être que proportionnelle.
- b – l'éventuel effet négatif de la rapidité, mais peut être vaudrait-il mieux dire de la concentration des flux, est largement neutralisé par celui positif de l'absence d'érosion.
- c – quant à l'aménagement des traits qui parcourent les cônes de déjection, qui sont les plus incidents, ils sont réalisés de façon à reproduire le jeu de la chute et de la reprise, ralentissant la course de l'eau et favorisant aussi bien le flux naturel saccadé des eaux que le dépôt du matériel transporté.



Le système de l'exploitation agricole ou de l'agriculture de montagne.

(Photo propriété : A. Cerise)

En résumé, je crois qu'une bonne et correcte régularisation de nos cours d'eau devrait observer certains principes parmi lesquels :

- I) respecter le plus possible l'agencement naturel du cours d'eau et ne pas supprimer ou modifier les éléments qui en stabilisent la dynamique.
- II) être conscient que le cours d'eau a une continuité et que toute intervention produit des effets en aval mais aussi souvent en amont du point où a été effectué l'intervention. De plus, il faut accorder la plus grande attention et respecter le plus possible la direction naturelle que le cours d'eau s'est donné.
- III) laisser que les torrents, dans les zones à faible pente, puissent déposer le matériel en suspension et s'étendre sur la plus grande superficie possible, en évitant de le contraindre dans des sections trop étroites.
- IV) réaliser des ouvrages de régularisation intensive exclusivement là où cela s'avère absolument nécessaire afin de protéger des groupes d'habitations ou des établissements importants. Ce choix est complémentaire et s'imbrique de toute évidence avec un autre choix qui est celui de laisser ou non construire des habitations, s'installer des activités productives ou des complexes infrastructurels trop près des cours d'eau ou dans les zones potentiellement intéressées par les inondations, comme les cônes de déjection actifs. Pour ce qui est du cas particulier des ponts, ceux-ci, à différence de ce qui trop souvent a été fait et continue encore à se faire, devrait être construits en laissant le plus de jour possible afin de permettre le passage des eaux et tout ce qu'elles peuvent charrier.
- V) face à certaines situations, effectuer dans les lits des ouvrages aptes à retenir les matériaux solides charriés par les eaux ; surtout ceux de grandes dimensions, susceptibles de modifier l'évolution des crues. Les interventions doivent intéresser tout le bassin et en particulier les parties les plus élevées. Les rives des cours d'eaux doivent être, sur une largeur raisonnable, déblayées de tout arbre qui ne soit pas de petite taille.
- VI) il faut privilégier les interventions visant la sécurité selon des prévisions acceptables et des possibilités potentielles, sans subordination aucune à de quelconques intérêts différents.

Les digues et les dérivations d'eau, surtout celles pour la production électrique constituent un chapitre à part. Il s'agit d'un système dans le système qui a normalement un grand effet de régularisation et donc stabilisateur ; mais avec un énorme impact sur l'environnement et il est exposé à de gros risques, qui pourraient se transformer en épouvantables catastrophes.

3) Le système de l'exploitation agricole ou de l'agriculture de montagne.

Le concours qu'apportent les cultures agricoles au maintien du paysage et des équilibres du territoire est déterminant. Toutes les productions agricoles trouvent

fondement dans la stabilité et l'intégrité du sol, les pâturages et les prairies, en particulier, constituent de solides couvertures capables d'absorber d'énormes quantités d'eaux météoriques. La pratique de l'agriculture a porté à une nouvelle composition des équilibres du territoire naturel qui ne subsiste que par le travail continu de l'homme. Si ce dernier l'abandonne, l'évolution va vers un retour à la forêt, si l'on se trouve en dessous de sa limite supérieure, ou bien elle laisse s'instaurer des processus d'érosion et de déstabilisation. Dans tous les cas il y a une perte sur le plan paysager et sur celui de la biodiversité. C'est un fait empiriquement établi que le réseau des canaux et rigoles, de large application dans l'agriculture traditionnelle, constituait une défense efficace, en cas de précipitations importantes, contre l'érosion et d'une façon générale, la dégradation géologique. Aujourd'hui ce réseau a pratiquement totalement disparu ou est en voie de disparition, même s'il est inséré dans le cadre des activités agricoles aptes à produire un impact positif sur l'environnement et donc subventionné. Je crois qu'il faudrait d'une quelconque façon le rétablir, même s'il ne présente plus d'utilité directe pour l'agriculture soit-disant moderne. Le même type de discours peut s'appliquer aux murs de soutènement et aux terrasses réalisés au prix de durs efforts et que nous avons de nos jours laissés tomber dans l'indifférence la plus totale, perdant ainsi un moyen de défense pour la stabilité du territoire et un bien historique, culturel et paysager inestimable.

4) La forêt ou l'écosystème forestier.

On connaît la fonction protectrice des forêts depuis la nuit des temps et il me semble donc superflu de la rappeler ici. Néanmoins elle n'est ni casuelle ni indépendante de l'état d'efficacité écologique de la forêt elle-même. On doit la considérer comme un écosystème qui à son propre développement et sa propre évolution. Ce processus veut qu'elle passe par des phases au cours desquelles sa capacité d'exercer sa fonction de protection connaît une nette diminution ou devient insuffisante. L'intervention de l'homme doit être mesurée en fonction des rythmes et de l'équilibre naturel de la forêt, et être visée à maintenir le plus élevé possible le niveau d'efficacité protectrice sans compromettre ou modifier le complexe sur lequel elle a formé l'organisation de sa naissance. La superficie forestière de la région, y compris surfaces recouvertes de buissons protecteurs, atteint à peu près 90.000 ha. Elle représente un excellent moyen de défense contre la dégradation hydrogéologique et, grâce à ses propriétés de rétention hydrique (absorption définitive des eaux) et de détention hydrique (rétention temporaire suivie d'un relâchement des eaux), elle permet de limiter les effets néfastes des précipitations, qu'elles soient de forte intensité et de brève durée, ou longues et abondantes. Cependant, à défaut de soins constants, l'efficacité protectrice des forêts diminue pour devenir pratiquement nulle en certains cas, pour ne pas dire que la forêt peut alors se transformer elle-même en agent dégradant.

5) *Le système économique, social et culturel ; ou de la présence active sur le territoire.*

Les équilibres territoriaux sont un bien qui intéressent de près la société toute entière. C'est la raison pour laquelle il existe des lois qui visent à les protéger, s'appuyant sur les instruments de l'interdiction et du conditionnement à l'usage du territoire même. Mais cela ne suffit pas. En plus, on ne peut pas s'occuper des équilibres territoriaux alors qu'ils sont bouleversés par l'arrivée des calamités naturelles qui, en tant que telles sont prévisibles et possibles. Il faut donc consacrer une place d'excellence dans la définition des politiques économiques et sociales de la région. Une partie des richesses produites et distribuées doit être investie dans le territoire aussi bien pour la réalisation d'ouvrages que pour leur manutention ainsi que pour assurer un haut niveau de stabilité de tous ses éléments. Le système économique doit donc être à même de pourvoir à cet engagement financier.

Le processus d'urbanisation en vigueur, du point de vue non seulement logistique, mais aussi culturel, a déterminé et continue de causer un relâchement des liens antiques, voire presque génétiques, que notre population avait avec le territoire. Ceux-ci se traduisaient par des activités d'entretien. Il faut les redécouvrir et les mettre en valeur et là où il s'avère impossible de les restaurer, par manque de ressources humaines, il faut les remplacer par des interventions précises. Ce que nous devons revitaliser c'est une attitude à un rapport pacifique avec l'environnement; une sensibilité libérée des idéologies, mais bien ancrée sur le principe de la subordination de l'homme à la puissance de la nature. Avoir conscience qu'elle peut être séduite et quelque fois domestiquée, qu'elle ne pardonne jamais les agressions et ne tolère pas d'être emprisonnée.

Notre paysage et les équilibres territoriaux si précieux nécessitent la présence toute aussi précieuse des hommes qui peuvent tirer profit, de façon substantielle et selon les principes du développement durable, d'activités fondées sur les éléments

les plus fascinants qui les composent, comme c'est le cas de l'agriculture, de la sylviculture, des métiers qui ont pour objet l'entretien du territoire.

Albert Cerise



La forêt peut se transformer elle-même en agent dégradant.

(Photo propriété : A. Cerise)